

*Communiqué de Presse, 25 septembre 2014*

## **L'UNIFAB ET L'APRAM S'INQUIETENT DE L'ANNONCE MEDIATIQUE DE LA PROPOSITION EN CONSEIL DES MINISTRES DE L'ADOPTION DU PAQUET DE CIGARETTES NEUTRE !**

**L'Union des Fabricants – UNIFAB et l'Association des Praticiens du Droit des Marques et des Modèles – APRAM, se mobilisent conjointement, suite à l'annonce médiatique d'une éventuelle proposition d'adoption du paquet de cigarettes neutre en Conseil des Ministres, ce jeudi 25 septembre. Le monde des entreprises et des professionnels du droit s'inquiètent fortement des conséquences de cette atteinte majeure au droit fondamental, gravé dans la déclaration des Droits de l'Homme de 1789, qu'est la propriété intellectuelle.**

Le vote de cette mesure représenterait une entrave pour les entreprises à faire usage de leur droit de marque et mettrait en péril la valeur même de ce droit, ce qui aurait des effets dramatiques en matière de compétitivité économique.

Par ailleurs, il est également très important de souligner que dans le contexte de la lutte anti-contrefaçon, **cette mesure aurait un effet d'aubaine pour les contrefacteurs, pour lesquels la tâche serait simplifiée** : ils ne se soucieraient plus de réaliser plusieurs emballages différents, selon des critères propres à chaque marque, mais bel et bien un seul et unique modèle de paquet, sur lequel il deviendrait simple d'y apposer un logo !

Ce mode opératoire **alimenterait dangereusement les réseaux et marchés parallèles du secteur du tabac et compliquerait considérablement la tâche pour les opérationnels, plus particulièrement la douane dans leur démarches de reconnaissance et de traque des faux.**

«L'Unifab est promoteur du droit de la propriété intellectuelle qui s'inscrit dans la tradition française depuis la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789. Une telle mesure est inacceptable, car elle irait à l'encontre des valeurs des droits acquis durant des siècles !» déclare Christian Peugeot, Président de l'UNIFAB.

« L'APRAM s'inquiète également du précédent d'une telle mesure détruisant les droits de Propriété intellectuelle et de sa propagation à toutes sortes industries.» déclare Clotilde Piednoël, Présidente de l'APRAM.

**Contact presse Unifab : Régis Messali – 01 56 26 14 07 – [rmessali@unifab.com](mailto:rmessali@unifab.com)**